



## Communiqué de presse

### La Fièvre aphteuse : situation actuelle (communiqué N5)

Depuis le lancement de la campagne de vaccination des bovins contre la fièvre aphteuse en Janvier 2019 et jusqu'au 28 Février 2019, **2. 561. 708** bovins ont été vaccinés par L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), ce qui représente un taux de couverture de plus de 85%. Par ailleurs, et afin de couvrir l'ensemble du cheptel national de bovins, les vétérinaires privés, ainsi que les techniciens et médecins vétérinaires de l'ONSSA poursuivent la vaccination dans les différentes régions du Royaume.

Parallèlement à l'opération de vaccination visant le renforcement du matelas immunitaire du cheptel national de bovins, les services vétérinaires de l'ONSSA assurent le suivi de l'état sanitaire du cheptel, qui demeure stable.

En outre, l'ONSSA a procédé à l'indemnisation des éleveurs dont les animaux ont été détruits. Le montant total des indemnisations versé au profit des éleveurs a atteint **8.785.000 dirhams correspondant à la destruction de 400 têtes de bovins et de 1559 têtes d'ovins et de caprins**. Il convient de rappeler que le cheptel national est évalué à 3 millions de bovins et 25 millions d'ovins et de caprins.

Le Maroc adopte depuis plusieurs années une stratégie anticipative pour lutter contre la fièvre aphteuse et renforcer l'immunité du cheptel. La **campagne de vaccination actuelle est la septième** réalisée depuis 2014. Il est à signaler que notre pays dispose d'un programme de contrôle officiel de la fièvre aphteuse approuvé par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ,de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: +212537676554 / +212673997838

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)